



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Madame Joelle Martinaux

Vice Présidente du CCAS de Nice Adjoint au maire délégué à la Solidarité, aux affaires sociales et aux Handicaps

Présidente de l'Union Nationale Des Centres Communaux d'Action Sociale

Objet : courrier concernant l'annonce de la Ministre de la Santé

Madame la Vice Présidente du CCAS de Nice,

Le 9 janvier dernier, la Ministre de la Santé Mme Buzyn annonçait qu'elle réfléchissait à « une prime pour les aides soignant-e-s dans les EHPAD » de la Fonction Publique Hospitalière en raison de la pénibilité du travail des ces personnels.

Contrairement à ce qu'a déclaré la ministre, aucune organisation syndicale n'a été sollicitée à ce sujet.

Le syndicat CGT NMCA, considère que ces propos sont provocateurs, opposant les personnels entre eux, alors qu'ils subissent tous, quel que soit leur grade ou leur fonction, en établissement comme à domicile, le blocage de leur salaire.

Les agents ne veulent pas de primes, mais exigent l'augmentation des salaires et la revalorisation des carrières.

Pire la Ministre de la Santé fait le choix de diviser une fois de plus les Fonctions Publiques en s'adressant uniquement au professionnels de santé de l'hospitalier.

Le personnel soignant et non soignant, œuvre chaque jour au bien être des personnes âgées afin de leurs garantir une prise en charge digne du XXIème siècle, dans tous les services de santé publique.

De plus, le syndicat CGT NMCA tient également à vous alerter sur les problématiques rencontrées dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, mais également dans les Services de Soins à Domicile à savoir :

- Le manque de personnels récurrent ;
- Le manque de matériel adapté ;
- La difficulté des agents à domicile souvent seul dans les quartiers dit « sensible »

- Le manque d'Équipement de Protection Individuel (chaussures, blouse, ...)

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir porter la parole des agents du CCAS de la ville de Nice au niveau de l'UNCCAS dont vous êtes la Présidente, afin de saisir la Ministre de la Santé sur leurs légitimes revendications, à savoir :

- le dégel de la valeur du point d'indice;
- L'augmentation du personnel dans les établissements et à domicile ;
- la mise à disposition de matériel suffisant ;
- mais aussi la réduction du tarif d'hébergement pour les personnes accueillies.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, veuillez agréer, Madame La Vice Présidente du CCAS de Nice, nos salutations distinguées.

*P/o le syndicat CGT
Le Secrétaire général
Bernard LUCCHETTI*

